

Mairie

de

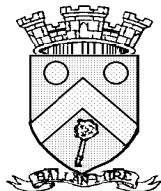
BALLAN-MIRE

37510

Canton de BALLAN-MIRE

Ballan-Miré, le 6 février 2009

☎ : **02.47.80.10.00**



COMPTE RENDU DU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JANVIER 2009

Affiché en vertu de l'article L 2121-25
Du Code Général des Collectivités Territoriales

oooooooo

Séance ouverte à 19 heures.

1- Débat des Orientations Budgétaires

Le Conseil Municipal prend acte que le débat des Orientations Budgétaires 2009 a eu lieu pendant la séance.

2- Démission d'un Adjoint au Maire - Election d'un nouvel Adjoint

M. François BACINELLO ayant fait part de sa décision de démission de son mandat d'Adjoint au Maire, il convient donc d'élire un nouveau 6^{ème} Adjoint.

M. Didier KOENIG s'est porté candidat et une élection a eu lieu à bulletins secrets.

M. KOENIG est élu 6^{ème} Adjoint au Maire.

Vote : 21 votes pour – 8 votes blanc

3- Autorisation de signer les marchés pour les lots 1 et 8 pour extension de la halte garderie

Monsieur le Maire rappelle que le 21 novembre 2008, le Conseil Municipal a autorisé la signature des marchés pour l'extension et la restructuration de la halte – garderie.

Suite à une erreur d'écriture sur les montants des lots n° 1 et 8, le Conseil Municipal est appelé à délibérer sur les nouveaux montants.

Le Conseil Municipal accepte cette proposition.

Vote : Unanimité

4- Garantie d'emprunt – Rectificatif délibération du 3 octobre 2008

Monsieur le Maire rappelle que, le 3 octobre 2008, le Conseil Municipal a délibéré sur la garantie d'emprunt des prêts PLUS/PLUS foncier consentis par la Caisse des Dépôts et Consignations au Nouveau Logis Centre Limousin.

Or, entre la date où le Nouveau Logis Centre Limousin a sollicité la Ville pour la garantie et la date de délibération du Conseil Municipal, le taux d'intérêt a changé.

Le Conseil Municipal approuve donc la délibération de ce jour pour prendre en compte cette évolution de taux.

Vote : Unanimité

5- Avance subventions 2009 – Coopératives scolaires des écoles de la Commune

Chaque année, la Ville accorde une subvention à chacune des coopératives des écoles.

Compte tenu du fait que les projets de classe se concrétisent en début d'année civile, il convient de verser une avance sur subvention avant le vote du budget 2009.

Le Conseil Municipal accepte cette proposition de verser une avance sur subvention 2009 de 2 000 €uros à chacune des écoles de la Ville.

Vote : Unanimité

6- Tarifs des encarts publicitaires dans les journaux municipaux

La refonte du journal municipal trouvant sa concrétisation avec la parution du numéro de janvier 2009, il convient que le Conseil Municipal se prononce sur les nouveaux tarifs.

Le Conseil Municipal fixe pour l'année 2009 le tarif de l'encart publicitaire (82 mm x 38 mm) à 54 €uros par parution.

Vote : Unanimité

7- Modification du règlement intérieur du Conseil Municipal

Monsieur le Maire rappelle que, lors de sa séance du 4 juillet 2008, le Conseil Municipal avait approuvé son Règlement Intérieur.

Considérant qu'il apparaît nécessaire d'apporter une modification à l'article 30 dudit règlement, relative au fonctionnement des Commissions, le Conseil Municipal approuve la modification de l'article 30 comme suit :

« Le secrétariat est assuré par des fonctionnaires municipaux. Les comptes rendus doivent être rédigés et adressés aux membres de la commission dans les 15 jours ouvrés qui suivent la réunion. Ils seront visés par deux secrétaires (un de la majorité et un de l'opposition) désignés en début de séance ».

Vote : Unanimité

8- Avenant n° 1 Entreprise TPPL - Lot n° 1 marché programme voirie 2008

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le marché de voirie 2008 (lot n° 1) a été notifié à l'entreprise T.P.P.L. le 17 octobre 2008.

Des travaux supplémentaires entraînant une plus-value de 4,83 % par rapport au marché initial nécessitent la signature d'un avenant.

Le Conseil Municipal accepte cette proposition et autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant avec l'entrepris T.P.P.L.

Vote : Unanimité

9- Avenant n° 1 Entreprise AZ Équipement - Lot n° 2 marché programme voirie 2008

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le marché de voirie 2008 (lot n° 2) a été notifié à l'entreprise AZ EQUIPEMENT le 14 octobre 2008.

Des travaux supplémentaires entraînant une plus-value de 17,99 % par rapport au marché initial nécessitent la signature d'un avenant.

Le Conseil Municipal, après avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres, accepte cette proposition et autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant avec l'entrepris AZ EQUIPEMENT.

Vote : Unanimité

10- Reprise des parcelles cadastrées section AX n° 117 et 118 lieudit « La Chevalerie »

Dans le cadre du lotissement de la Chevalerie, 2 parcelles de terrains sont restées propriété des différents colotis.

Ces derniers ayant souhaité transférer ces parcelles à la Ville dans le cadre de la procédure d'abandon perpétuel, le Conseil Municipal approuve la reprise des parcelles cadastrées AX 117 et 118.

Vote : Unanimité

11- Reprise des parcelles cadastrées section AH n° 33 et 34 lieudit « Les Pièces du Pavillon »

Dans le cadre de l'élargissement des chemins ruraux n° 7 et 8, 2 parcelles de terrains sont restées propriété d'un administré.

Ce dernier ayant souhaité transférer ces parcelles à la Ville dans le cadre de la procédure d'abandon perpétuel, le Conseil Municipal approuve la reprise des parcelles cadastrées AH 33 et 34 au lieu-dit « Les Pièces du Pavillon ».

Vote : Unanimité

12- Reprise de la parcelle cadastrée section AB n° 116 du lotissement de « La Cour Verte »

Dans le cadre du lotissement de la Cour Verte, une parcelle de terrains est restée propriété des différents colotis.

Ces derniers ayant souhaité transférer ces parcelles à la Ville dans le cadre de la procédure d'abandon perpétuel, le Conseil Municipal approuve la reprise de la parcelle cadastrée AB 116

Vote : Unanimité

13- Convention avec l'Inspection d'Académie pour la restauration du personnel enseignant

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une convention à conclure avec l'Inspection d'Académie pour la restauration du personnel enseignant qui acquittera le prix du repas diminué du montant de la subvention unitaire dans le taux est déterminé chaque année par une circulaire interministérielle.

Le Conseil Municipal approuve cette convention et autorise Monsieur le Maire à la signer.

Vote : Unanimité

14- Extension du droit de chasse

Le syndicat de chasse de BALLAN-MIRÉ dispose d'un droit de chasse sur le territoire communal depuis le 30 décembre 1960.

Par courrier, le Président de ce syndicat a sollicité l'extension du territoire de chasse à la zone des peupleraies acquises par la Commune en 2007 et 2008 ainsi que la reprise du territoire de Bois Gibert.

Le Conseil Municipal approuve l'extension du droit de chasse au syndicat de chasse de BALLAN-MIRÉ.

Vote : Unanimité

15- Autorisation de signature de l'acte d'acquisition du café restaurant de La Gare

Par décision en date du 6 octobre 2008, la Ville a exercé son droit de préemption urbain sur la parcelle AP n° 76 sur laquelle se situe le café restaurant de La Gare.

Considérant que cette acquisition s'inscrit dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme et que ce quartier représente un fort enjeu d'aménagement en terme d'habitat et de déplacements en commun, la décision a été prise d'acheter ce bien, au prix conforme à l'estimation des Domaines.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer l'acte d'acquisition.

Vote : Unanimité

0o0o0o0o0

**Plus aucune question n'étant à l'ordre du jour,
la séance est levée à 20 h 55.**

0o0o0o0o0

Le Maire

Laurent BAUMEL